



S'opposer à une visite de la police de l'urbanisme

Par **yasmine075**, le **27/01/2024** à **02:09**

Suite à une dénonciation la police de l'urbanisme m'a interrogé sur mes travaux, j'ai expliqué qu'il s'agissait de travaux ne nécessitant ni déclaration de travaux ni de demande de permis (renforcement des fondations, refecton de l'arrivée d'eau qui a cassé)

Ils veulent tout de même entrer, et ne veulent pas se contenter de constater à l'extérieur mais veulent entrer dans notre dépendance et chez nous.

Peut on s'y opposer? Nous avons proposer de transmettre le constat d'huissier de fin de travaux pour justifier d'une remise en état à l'identique une fois les travaux finis car nous avons fait un constat préalablement au démarrage de nos travaux.

Par **amajuris**, le **29/01/2024** à **18:06**

bonjour,

le courrier du Maire doit indiquer que votre accord est nécessaire et que dans l'hypothèse où vous refuseriez cette visite, il sera dans l'obligation de saisir le procureur de la République.

salutations